

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes
Séance du lundi 8 avril 2019

Membres en exercice : 36
Membres ayant pris part à la délibération :
Membres n'ayant pas pris à la délibération :
Autres présents :
Date de convocation : 2019
Secrétaire de séance :

Objet: Modification du tableau des effectifs.

Le lundi 8 avril 2019 à dix-sept heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente de la piscine intercommunale de Matemale sous la Présidence de M. Jean-Louis DEMELIN. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Considérant le tableau des effectifs adopté le 5 novembre 2018,

Le Président propose à l'Assemblée de mettre à jour le tableau des effectifs de la Communauté de communes Pyrénées Catalanes, suite aux décisions du conseil communautaire de ce jour :

- **Création d'un emploi permanent, d'un poste de mécanicien à temps complet,**
 - **Augmentation de la durée de travail de deux emplois à temps non complet de 32/35^{ième} à 35/35^{ième},**
 - **Création de postes suite à avancement de grade au titre de l'année 2019: remplacement des grades à la date de nomination dans les nouveaux grades,**
 - **Création d'emplois permanents pour le service scolaire : de deux postes d'agente d'accompagnement éducatif en crèche et de deux postes d'agents d'animation, à temps complet,**
- mais également suite à reclassement à compter du 01/02/2019 du cadre d'emploi des éducateurs de jeunes enfants, et à radiation des cadres pour mise à la retraite,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu le budget de la Communauté de communes Pyrénées Catalanes,

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de l'établissement à la date de ce jour,

Après en avoir délibéré, l'Assemblée délibérante:

- adopte le tableau des effectifs actualisé, tel que présenté ci-après :

Emplois	Service	Cadres d'emplois	GRADE	Quotité	Nombre
Directeur général des services	Administratif	Ingénieur territorial		35/35ième	1
Chargée de projets A compter du 16/10/2019	Administratif Avancement	Technicien territorial au grade de :	technicien principal de 2ème classe technicien principal de 1^{ère} classe	35/35ième	1
Agente chargée d'animation et du social	Administratif	Adjoint administratif	adjoint administratif territorial	16/35ième	1
Agente comptable	Administratif	Adjoint administratif	adjoint administratif principal de 1ère classe	35/35ième	1
Chargé de communication- Régisseur de recettes	Administratif	Adjoint administratif	adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	35/35ième	1

Chargé de communication	Administratif	Adjoint d'animation	adjoint territorial d'animation	35/35ième	1
Responsable du service scolaire	Administratif	Rédacteur	rédacteur	35/35ième	1
Agent(e) d'accueil	Administratif	Adjoint administratif		35/35ième	1
Gestionnaire des ressources humaines	Administratif	Adjoint administratif	adjoint administratif principal de 1ère classe	35/35ième	1
Responsable des marchés publics	Administratif	Rédacteur	rédacteur principal de 1ère classe	35/35ième	1
Agente chargée des marchés publics	Administratif	Adjoint administratif territorial	adjoint administratif principal de 2ème classe	28/35 ^{ième}	1
A compter du 01/05/2019	Avancement	au grade de :	adjoint administratif principal de 1^{ère} classe	A, temps partiel 80% de 35/35ième	
Chargé de développement	Administratif	Attaché		35/35ième	1
Responsable du service ordures ménagères	Ordures Ménagères	Attaché territorial		35/35ième	1
Ambassadeur de tri	Ordures Ménagères	Adjoint technique		35/35ième	1
Chef d'équipe -service ordures ménagères	Ordures Ménagères	Agent de maîtrise	agent de maîtrise	35/35ième	1
Agent technique polyvalent de déchèteries	Ordures Ménagères	Adjoint technique	adjoint technique territorial	35/35ième	1
Agent de collecte d'ordures ménagères	Ordures Ménagères	Adjoint technique	adjoint technique	35/35ième	2
Agent technique polyvalent de déchèteries	Ordures Ménagères	Agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	35/35ième	1
Agent de collecte d'ordures ménagères	Ordures Ménagères	Adjoint technique	adjoint technique territorial	35/35ième	1
Agente technique polyvalente de déchèteries	Ordures Ménagères	Adjoint technique	adjoint technique territorial	35/35ième	1
Gestionnaire chargée de l'exploitation des déchèteries	Ordures Ménagères	Adjoint administratif	adjoint administratif territorial		
A compter du 01/05/2019	Avancement	au grade de :	adjoint administratif principal de 2^{ème} classe	35/35ième	1
Agent de collecte d'ordures ménagères	Ordures Ménagères	Adjoint technique	adjoint technique territorial		
A compter du 01/07/2019	Avancement	au grade de :	adjoint technique principal de 2^{ème} classe	35/35ième	1
Agent de collecte d'ordures ménagères	Ordures Ménagères	Adjoint technique	adjoint technique principal de 1ère classe	35/35ième	1
Agent technique-mécanicien	Technique				
A compter du 01/05/2019	Nomination stagiaire	Adjoint technique	Adjoint technique territorial	35/35ième	1
Agent technique – mécanicien	Technique	Adjoint technique	adjoint technique territorial		
A compter du 01/09/2019	Avancement	au grade de :	adjoint technique principal de 2^{ème} classe	35/35ième	1
Responsable technique	Technique	Adjoint technique	adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	35/35ième	1
Agent technique - Responsable des pisteurs-secouristes	Technique	Adjoint technique	adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	35/35ième	1
Gestionnaire des sentiers de randonnée	Technique	Adjoint technique	adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	35/35ième	1

Agent technique chargé de l'entretien des bâtiments	Technique	Adjoint technique	adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	35/35ième	1
Agent technique - mécanicien	Technique	Adjoint technique	adjoint technique principal de 2ème classe	35/35ième	1
Agente chargée d'entretien des surfaces et des sentiers de randonnée	Technique	Adjoint technique	adjoint technique	25/35ième	1
Responsable des Infrastructures	Technique	Technicien territorial		35/35ième	1
Coordinateur réseau médiathèques	Culturelle	Assistant de conservation	Assistant de conservation	35/35ième	1
<u>SERVICE SCOLAIRE</u>					
Auxiliaire de puériculture	Scolaire	Auxiliaire de puériculture territorial		35/35ième	2
Directrice ASLH	Scolaire	Animateur territorial		35/35ième	2
Directrice adjointe ASLH	Scolaire	Adjoint d'animation territorial		35/35ième	1
Animatrice	Scolaire	Adjoint d'animation territorial		35/35ième	1
Agent d'animation	Scolaire	Adjoint d'animation territorial		33/35ième	1
Agent d'animation	Scolaire	Adjoint d'animation territorial		8/35ième	1
Agent d'animation	Scolaire	Adjoint d'animation territorial		35/35ième	1
Agent d'animation	Scolaire	Adjoint d'animation territorial		35/35ième	1
Agent d'animation	Scolaire	Adjoint d'animation territorial		32/35ième	1
Directrice de crèche	Scolaire	Educateur territorial de Jeunes Enfants		35/35ième	1
Agent administratif-Coordinatrice Caf	Scolaire	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif	35/35ième	1
Agent Spécialisée des Ecoles Maternelles	Scolaire	Agents Spécialisés des Ecoles Maternelles	Agent Spécialisé principal de 2ème classe des Ecoles Maternelles	34/35ième	1
Agent technique	Scolaire	Adjoint technique territorial	Adjoint technique		
A compter du 01/05/2019	Avancement	au grade de :	Adjoint technique principal de 2^{ème} classe	25/35ième	1
Agent technique	Scolaire	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	22/35ième	1
Agent technique	Scolaire	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	24/35ième	1
Agent technique	Scolaire	Adjoint technique territorial	Adjoint technique		

A compter du 01/05/2019	Avancement	au grade de :	Adjoint technique principal de 2^{ème} classe	24.5/35ième Temps partiel 70%	1
Agent technique	Scolaire	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	28/35ième	1
Agent technique	Scolaire	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	30/35ième	1
Agent technique	Scolaire	Adjoint technique territorial	Adjoint technique		
A compter du 01/05/2019	Avancement	au grade de :	Adjoint technique principal de 2^{ème} classe	29/35ième	1
Agent d'animation	Scolaire	Adjoint d'animation territorial	Adjoint d'animation	32/35ième	
A compter du 01/05/2019	Avancement Augmentation temps de travail de 32 à 35h	au grade de :	Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe	35/35ième	2
Agent d'animation en centre de loisirs A compter du 01/05/2019	Scolaire Nomination stagiaire	Adjoint d'animation territorial	Adjoint d'animation	35/35ième	2
Auxiliaire de puériculture Accomp.éduc. en crèche A compter du 01/05/2019	Scolaire Avancement	Agent social territorial au grade de :	Agent social principal de 2^{ème} classe	35/35ième	1
Auxiliaire de puériculture Accomp.éduc. en crèche A compter du 01/05/2019	Scolaire Avancement	Agent social territorial au grade de :	Agent social principal de 2^{ème} classe	32/35ième	1
Agente d'accompagnement éducatif en crèche A compter du 01/05/2019	Scolaire Nomination stagiaire	Agent social territorial	Agent social	35/35ième	2
Agent Spécialisée des Ecoles Maternelles A compter du 01/05/2019	Scolaire Avancement	Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles au grade de :	Agent Spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles	35/35ième	1
Agent Spécialisée des Ecoles Maternelles	Scolaire	Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles	Agent Spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	35/35ième	1
Agent Spécialisée des Ecoles Maternelles	Scolaire	Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles	Agent Spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des Ecoles Maternelles	33.60/35ième	1
Auxiliaire de puériculture Directrice adjointe de crèche A compter du 01/05/2019	Scolaire Avancement	Auxiliaire de puériculture au grade de :	Auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe	35/35ième	2

OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITE :

- d'adopter le tableau des effectifs, tel que présenté ci-dessus,
- d'autoriser le Président à signer tout document en ce sens.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Llagonne, le lundi 8 avril 2019.

Jean Louis DEMELIN
Président

Envoyé le 11-04-2019 à la Préfecture
Accusé de réception le 11-04-2019
NOTIFICATION FAST

